

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE	1 ^{er} avril 2025
DATE DE CONVOCATION	26 mars 2025
DATE D’AFFICHAGE	03 avril 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRESENTS	22
PROCURATION(S)	10
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **PREMIER AVRIL** DE L’AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s’est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, NDIAYE, GRESSENT, GUILLON.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM MARC, COPLO, LECERF, GODEFROY, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. MARC à M. COQUELET, M. COPLO à Mme DUVALLET, M. LECERF à M. LEGO, M. GODEFROY à M. JAMET, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. GHOUL, Mme LOUBASSOU à Mme BENAMARA, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à Mme VINCENT, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ROUSSELIN.

Mme Jeanne POUHÉ
est nommée Secrétaire à l’ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :
Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE, LHERNAULT, SWIECH, TORETON et Mmes BOULANGER, JEZ, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

Délibération N°19

CULTURE – AUTORISATION DE SIGNATURE
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION QUADRIPARTITE
D’OBJECTIFS ET DE MOYENS – ASSOCIATION LA FACTORIE
/ MAISON DE POÉSIE DE NORMANDIE

M. Mark Guillon expose au Conseil municipal,

L’objectif de la Ville de Val-de-Reuil est de garantir à tous les Rolivalois un accès à l’art, à la culture et aux artistes, tant dans l’espace public que dans les établissements culturels. Cette approche constitue le socle de sa politique culturelle et de son identité.

Comme annoncé en Conseil Municipal du 12 février dernier, 2025 est **une année charnière pour La Factorie / Maison de Poésie Normandie** puisque **Mme Charlène Damour a pris la direction** de l’association, mais également parce que l’État, au travers du **Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Région Normandie et le Département de l’Eure ont souhaité poursuivre leur soutien** au travers de la signature du renouvellement de la Convention pour une nouvelle période de trois ans, soit de 2025 à 2027 **souscrivant** ainsi au soutien que la Ville assure à l’association depuis vingt ans.

Accusé de réception en préfecture
CERL210670182025040102504193 DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception en préfecture : 04/04/2025

Après discussions, ces trois partenaires ont accepté d'apporter leur concours financier lors des **3 prochains exercices**. Dans l'attente des signatures et des votes définitifs des montants des crédits, les partenaires État, Région et Département ont d'ores et déjà accepté de financer respectivement le projet artistique de l'association à hauteur de **51 000 €, 30 000 € et 40 000 €**.

La pertinence et la qualité de l'action de la Factorie sont unanimement soulignées. Elle est régulièrement citée dans la presse et participe de l'attractivité de la Commune. **4e Maison de Poésie de France**, après Paris, Lyon et Marseille, La Factorie, dont le bilan d'activité est produit en annexe, œuvre pour la création et la diffusion de la poésie contemporaine auprès de tous les publics. Elle s'affirme désormais comme un lieu culturel, de création, de diffusion et de rencontres. Elle est aujourd'hui **un lieu ressource, un lieu culturel, un lieu de résidence d'écriture et de création** et mène tout au long de l'année de la médiation culturelle et des actions culturelles.

Il est proposé au Conseil Municipal de formaliser cet engagement en signant le renouvellement de la Convention pluriannuelle d'Objectifs portant sur la période 2025 – 2027 dont le projet est annexé à la présente délibération.

A travers cette nouvelle convention, la Ville s'engage à maintenir son soutien financier (24 000€). Elle s'engage également à renouveler la mise à disposition à titre gracieux par la Ville des locaux de la Factorie situés sur l'Ile du Roi, comprenant la pris en charge des fluides, le nettoyage et l'entretien des locaux.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré
À l'unanimité**

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la Convention pluriannuelle d'objectifs portant sur la période 2025-2027.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20250401-D-25-04-19-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

[Signature of Marc-Antoine Jamet]